



Communiqué de presse  
Paris, le 12 mai 2026

## Affaire d'agressions sexuelles en milieu périscolaire à Paris 11<sup>e</sup>

### **L'Enfant Bleu partie civile dans un procès révélateur de défaillances majeures dans la protection des enfants**

L'affaire débute en avril 2025, lorsque des familles signalent **des faits présumés d'agressions sexuelles** dans **une école maternelle du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris**. Elles informent sans délai le directeur de l'école qui saisit la CRIP d'une information préoccupante. Le Parquet des Mineurs est alors saisi des faits et confie l'enquête brigade de protection des mineurs. Plusieurs parents déposent alors plainte contre **un animateur périscolaire**, soupçonné d'actes sur des **enfants de 3 à 5 ans**.

L'animateur mis en cause, âgé de 35 ans et en poste depuis septembre 2024, a été **suspendu le 9 avril 2025**. Placé en garde à vue le 24 juin 2025, il a été déféré devant le parquet de Paris en vue de son jugement et placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de contact avec les victimes, interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs, obligation de soins. Initialement prévu en novembre 2025, **le procès, reporté à la demande de la défense, se tiendra finalement le 26 mai 2026 devant la 15<sup>e</sup> chambre du tribunal judiciaire de Paris**.

Le prévenu devra répondre d'au moins huit faits présumés d'agressions sexuelles sur mineurs, commis entre le 30 août 2024 et le 9 avril 2025, ainsi que d'actes impliquant deux collègues. Il conteste l'ensemble des accusations.

Face à la gravité et au nombre des faits dénoncés, [L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée](#) s'est constituée **partie civile aux côtés des familles**. Au-delà de ce dossier, l'association rappelle l'absolue nécessité d'assurer leur sécurité dans tous les lieux d'accueil, y compris durant les temps périscolaires.

#### L'association alerte sur des défaillances, une nouvelle fois mises en lumière.

Ce dossier rappelle l'importance **d'une chaîne de protection des enfants efficace et à la hauteur de l'enjeu : recrutement et contrôle du personnel périscolaire, formation des équipes au repérage et au traitement de ces situations, et efficacité des procédures d'alerte**.

Dans ce contexte, si **l'attestation d'honorabilité**, désormais obligatoire pour les professionnels en contact avec des mineurs, constitue un premier niveau de vérification, elle ne peut suffire à elle seule à prévenir les passages à l'acte en l'absence d'antécédents. **Elle doit s'inscrire dans une approche plus globale, fondée sur la connaissance des violences, la vigilance et la capacité à réagir rapidement**.

#### Former, prévenir, protéger : des leviers essentiels.

L'Enfant Bleu agit concrètement pour renforcer la protection des enfants, en intervenant à la fois auprès des plus jeunes, des professionnels et des structures qui les accueillent. Son action repose sur trois leviers complémentaires :

- **la sensibilisation des enfants en milieu scolaire**, pour leur permettre d'identifier des situations anormales et d'exprimer ce qu'ils vivent ;

- **la sensibilisation des professionnels au contact d'enfants** (animateurs, équipes éducatives, encadrants) afin de leur donner les moyens de repérer les signaux et de réagir de manière appropriée ;
- **l'accompagnement des structures** dans la mise en place de protocoles clairs et opérationnels, garantissant une prise en charge rapide et adaptée.

*« Les enfants doivent pouvoir évoluer en sécurité partout, à tout moment. L'école, les activités, tous les lieux où ils sont accueillis doivent être des espaces de confiance absolue. La protection de l'enfance ne peut souffrir d'aucune faille : au moindre doute, le signalement doit être immédiat et la réponse, à la hauteur de la gravité des faits »,* souligne **Laura Morin-Baudet, directrice nationale de L'Enfant Bleu.**

#### **A propos de L'ENFANT BLEU – ENFANCE MALTRAITÉE**

Depuis plus de 35 ans, L'Enfant Bleu soutient les victimes de violences faites aux enfants, avec une écoute téléphonique, un accompagnement psychologique thérapeutique, un appui juridique et des actions de prévention en milieu scolaire. L'association se constitue partie civile dans certains procès et œuvre pour renforcer la protection de l'enfance, sensibilisant aussi par des campagnes le grand public aux réalités et impacts de la maltraitance. L'association rappelle l'absolue nécessité d'alerter, même en cas de simple doute, au moyen des solutions existantes : les numéros d'appel d'urgence comme le 119 - Allô Enfance en Danger, le 17 - Police Secours et les numéros des associations de protection de l'enfance comme L'Enfant Bleu (01 56 56 62 62).

---

#### **CONTACT PRESSE**

Pour tout complément d'information et demande d'entretien avec un représentant de L'Enfant Bleu :  
Aurélie Bois – 06 87 26 27 68 – aurelie@agencethedesk.com